chemins vicinaux pour 1899, établi par le service vicinal.

Listes électorales pour 1899

Le Conseil est invité à désigner deux membres chargés à former avec le maire la Commission de révision des listes électorales. M. Henri Dutmortier est nommé. MM. Dilmont et Bocquet sont nommés membres de la Commission de jugement des réclamations.

Demandes de bourses

Deux demandes de bourses au lycée de Tourcoing sont renvoyées à la Commission de l'instruction publique.

Ecoles

Le Conseil émet un avis favorable à la création d'un emploi d'adjointe à l'école des filles de la rue Fin de la Guerre avec suppression à l'école de la rue de Lille.

Ecoles supérieures de Filles

Le conseil vote divers crédits supplémentaires pour l'école supérieure de filles.

Ecole des Beaux-Arts

Le conseil réalise à M. Mulier la bourse à l'école des beaux arts, dont il jouissait avant l'accomplissement de son service militaire.

Contributions directes

Le conseil établit la liste des candidats aux fonctions de répartiteurs titulaires et suppléants à soumettre au choix de M. le Préfet.

Réception de travaux

Le conseil homologue les procès-verbaux de réception de travaux, cantine à l'école de la Croix-Rouge, poste de police à la Croix-Rouge.

Pétition

Lecture est donnée d'une pétition recouverte de nombreuses signatures demandant l'installation de l'éclairage électrique. Cette pétition est renvoyée à l'examen de la commission spéciale d'électricité.

M. Salembien. — Je comptais précisément demander à l'administration quand elle compterait consulter la commission. Nous n'avons pas envie de nous laisser devancer par les entreprises particulières.

M. le Maire répond que la Commission n'est plus actuellement complète. Il y aurait lieu de compléter cette commission.

M. Maurice Cordier dit qu'il y a quelques mois, des nouveaux membres ont été adjoints à la commission.

Depuis cette époque la question a été mise dans la boîte aux oublis.

M. Cordier dit aussi que les signatures qui figurent au bas de la pétition ont été recueillies en moins de deux heures.

Comme M. Salembien il insiste pour qu'on s'occupe enfin de la question très importante de l'éclairage électrique.

Logements insalubres

Le conseil homologue quelques rapports de la commission des logements insalubres.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

Le Conseil adopte un rapport de commission de la voirie présenté par M. Henri Dumortier relatif à la construction d'un aqueduc collecteur dans la partie du chemin vicinal n° 30 entre la rue du Général Souham et la rue des Champs, devis 6,700 fr.

Un autre rapport également présenté par M. Dumortier conclut à la construction d'un aqueduc au chemin vicinal 19, entre la rue du général Laharpe et la Bugue des Ocions. Devis 15,000.

Tarif d'octroi

M. le directeur des contributions indirectes a présenté des observations concernant le tarif d'octroi tel qu'il a été récemment adopté par le Conseil.

M. le maire dit qu'en raison de l'urgence de la question, il en a de suite saisi la Commission et M. Félix Mullier a établi un rapport qu'il va soumettre au Conseil municipal.

M. Muller donne lecture de son rapport qui reproduit d'abord la lettre de M. le directeur des contributions à M. le Préfet.

Lille, le 25 octobre 1898.

Monsieur le Préfet,

Vous avez bien voulu me communiquer, pour avis à exprimer, la délibération du Conseil du 1er octobre courant, par laquelle le Conseil municipal de Tourcoing demande la prorogation pour cinq ans, à partir du 1er janvier 1899, du tarif des droits d'octroi, revisés dans les conditions prescrites par l'article 2 de la loi du 29 décembre 1897.

Pour avoir un déficit résultant du dégrèvement des boissons hygiéniques, l'assemblée communale a augmenté certaines taxes d'octroi, imposé de nouvelles taxes, créé un droit de 0 f. 30 sur les vins en bouteilles, et soumis à des taxes diverses les chevaux, mulets, voitures, automobiles et les cercles, tout en portant de 21 à 50 francs le droit d'octroi sur l'alcool.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, certaines des taxes proposées dépassant les limites fixées par le tarif général annexé au décret du 12 février 1870, si diverses modifications apportées aux dispositions du règlement, la délibération intervenue devra être soumise à l'approbation du Gouvernement, en exécution des dispositions de l'article 137 de la loi du 5 avril 1884.

Quant aux taxes renfermées dans les limites réglementaires et aux taxes de remplacement, il suffira que vous les approuviez, pour qu'elles puissent être perçues à partir du 1er janvier 1899 (article 139, loi du 5 avril 1884, et article 4, loi du 29 décembre 1898).

L'examen du dossier a d'ailleurs donné lieu aux *remarques suivantes :*

L'observation marginale relative aux vins en bouteilles exempte d'une taxe générale de 0 f. 30 et une spéciale de 0 fr. 30, les vins mis en bouteilles chez les entrepositaires de l'intérieur du lieu sujet, tandis que les marchands en gros de l'extérieur auront à la supporter pour des vins, même de qualité tout à fait ordinaire, qu'ils auraient pu expédier chez eux et qu'ils introduisent ensuite à Tourcoing.

Il y a là une inégalité contraire aux prescriptions formelles de l'article 2 de la loi du 12 février 1870. L'annotation doutée n'est ne paraît pas pouvoir, des lors, être maintenue.

Contrairement à la jurisprudence du Conseil d'Etat, les taxes sur les bois équarris en ouvrés dépassent de plus de 1/3 celle qui frappe les bois en grume. Il conviendrait donc de modifier en conséquence les droits de 6.6 et 7 francs (articles 37 à 39 du tarif) qui atteignent les premiers.

En ce qui concerne le produit des taxes de remplacement proposées, il ne paraît pas devoir être sensiblement supérieur aux ressources supprimées, mais il appartient à mon collègue des Contributions directes d'émettre son avis sur l'imposition des chevaux, des voitures et des cercles.

Quant aux novelles dispositions insérées dans le règlement, elles ne sont pas contraires à la législation générale ; l'Administration supérieure apprécierait si elles peuvent être maintenues.

Sous ces réserves, je ne vois pas d'inconvénient à ce que le dossier soit transmis au ministère pour être soumis au pouvoir compétent.

Agréez, etc.

Le Directeur,
Signé : GURMER.

Cette lettre vise d'abord l'observation marginale votée par le conseil municipal au sujet de l'article 1 bis et ainsi conçu : « Les vins mis en bouteilles dans l'intérieur du rayon de l'octroi, même chez les entrepositaires, ne sont pas soumis à la taxe par bouteille ».

Cette observation méritait en différente vis-à-vis de leurs confrères de Tourcoing les marchands de vin venant du dehors. Elle est par ce fait contraire à l'article 10 du décret du 12 février 1870, sa suppression s'impose.

Dans ces conditions, maintiendrons-nous le droit de 30 centimes par bouteille ? Nous pensons qu'il vaut fut proposé le 1er octobre dernier, vous avez été amené à ajouter l'observation marginale en discussion par cette considération que les fraudeurs d'un droit exorbitant de 30 centimes par bouteille le vin à bon marché que les octroiers achètent par une, deux, cinq ou dix bouteilles. C'était en effet pour vous avisé à cour d'éviter tout en cherchant à frapper les vins de luxe tels que les champagnes.

Vu l'objection qui vous est opposée aujourd'hui et vu l'impossibilité légale de faire des distinctions entre les vins, nous avons trouvé dans l'intérêt fiscal, soit de supprimer l'article 1 bis, soit de le maintenir, mais sans laisser subsister l'observation marginale allégée.

Votre commission, s'est arrêtée à un moyen terme : elle vous propose de réduire le droit de 0,30, à 0.15 en supprimant, bien entendu, toutes observations marginales relative aux vins mis en bouteille dans l'intérieur du rayon de l'octroi. Elle estime que le vin en général, étant considéré dans notre pays comme une boisson de luxe, cette taxe en soulagera un peu le prix de revient.

Nous demandons à M. le Directeur des contributions directes, qui présente du chiffre prévu dans le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter le 1er octobre et notre chiffre dans l'ensemble des recettes un déficit qui, selon lui, s'élève à 1,324 fr. 35.

La deuxième remarque de M. le Directeur des contributions porte sur les bois.

D'après la jurisprudence du Conseil d'Etat les taxes des bois équarris ou ouvrés ne doivent pas dépasser de plus de 1/3 celles des taxes qui frappent les bois en grume. Or, vous avez voté des taxes dépassantes :

Soit le rappel des taxes votées et les taxes proposées *en remplacement. Il y aurait un déficit de* 17,190 fr. 15.

M. le rapporteur donne ensuite lecture d'une lettre de M. Leplat, conseiller municipal qui présente de son côté quelques observations relatives à des taxes portées sur des matériaux de construction touchant à la pierre.

M. le rapporteur fait observer que cette lettre vient un peu tard et malgré le désir de déférer aux observations de M. le président de l'honorable Commission, cela ne paraît pas possible. On doit donc se borner à se conformer aux modifications indiquées par M. le directeur des contributions indirectes.

M. Leplat demande la parole et se livre à une véhémente sortie à propos de la surtaxe sur l'alcool qu'il émaille de détails qui parfois obtiennent un vif succès de rire.

M. Muller répond. Notre honorable collègue, dit-il, sait bien que c'est à contre-cœur que la Commission s'est vue contrainte d'élever de 21 à 50 f. le droit sur l'alcool.

M. Muller dit que depuis, la Commission s'est livrée à une enquête supplémentaire. Aujourd'hui même il vous a remis à Lille où précisément il vous a été de recevoir une lettre de M. le directeur-général des contributions indirectes et spécifiant que la taxe sur les vins en bouteille ne pas de droit d'octroi. Elles répondent à des observations qui ont été faites au moment de la discussion du tarif de l'octroi et auxquelles M. le maire avait déjà répondu.

M. Muller envisage ensuite le moyen de combler le déficit avec les modifications de taxes sur les bois, il y aurait encore un déficit de 8,000.

M. le rapporteur propose de maintenir la taxe de 30 centimes sur les vins avec suppression de l'observation marginale, ne pas augmenter le droit sur l'alcool et laisser le tarif des recettes d'octroi, avec un déficit.

Sur une observation de M. Barbarie, M. le rapporteur expose que les vins ordinaires ne peuvent être atteints par la taxe.

Le marchand de vins ayant la faculté de faire passer de son magasin de gros dans son magasin de détail le vin qu'il achète en fûts et le vendre en bouteille sans payer le droit.

Après un échange d'observations le conseil vote sur les propositions.

Il vote d'abord la suppression de la taxe de 30 centimes sur les vins fins et les modifications proposées sur les bois.

Il est ensuite amené à se prononcer sur la question de savoir si l'on mettra encore deux francs sur l'alcool ou laisser le tarif en fûts, c'est-à-dire avec déficit.

L'élévation du droit n'est pas admise.

La délibération du premier octobre est confirmée.

Triste fin d'un vieillard

Mercredi, vers 9 heures du soir, quatre traudeurs qui parcourent des Orions aperçurent le corps d'un homme dans le fossé bordant la route.

En tête repoussé au fond du fossé dans lequel il n'y avait pas d'eau, tandis que les pieds débordaient sur le chemin.

Les fraudeurs retirèrent le corps qu'ils chargèrent sur leurs épaules et portèrent à Tourcoing où il a été reconnu par M. Provoyeur.

Le corps était celui d'un vieillard, paraissant âgé de 70 à 80 ans, assez proprement vêtu en drap noir et bien chaussé.

Après des tentatives qui demeurèrent vaines pour ranimer le vieillard, on prévint la police. M. Proy, commissaire du deuxième arrondissement, se porta sur les lieux pour les constatations.

Dans les poches du cadavre on trouva un portemonnaie contenant 7 fr. 47, un paquet de tabac à gaine centimes, un mouchoir rouge, une lettre dont l'enveloppe complètement arrachée ne laissait voir que le timbre de la poste de Comines (Belgique).

Une civière fut demandée à la caserne des pompiers pour le transport du corps à l'hôpital civil.

Hier matin l'identité du vieillard fut établie. La supérieure des Petites-Sœurs des pauvres de la rue de Lille reconnut un pensionnaire de son établissement, M. Ange Verschelde, 74 ans.

Le vieillard s'était rendu mercredi à Comines où il avait des amis et ayant manqué le train, il pensa revenir à pied.

Il est tombé le soir où l'autre probablement atteint par une congestion.

Vol dans une chapelle

Au cours de l'avant-dernière nuit, des malfaiteurs ont fracturé la grille d'entrée et l'intérieur d'une chapelle, située rue de l'Hippodrome, derrière le Champ de Courses.

Extradé

La gendarmerie de Tourcoing a remis entre les mains du commissaire de police, nommé Jules Weil, 29 ans, né à Strasbourg poursuivi par le parquet de Bruxelles *pour faux et escroquerie.*

Arrestation pour fraude

Les préposés des douanes Copiaux et Damiry, de la brigade de la Marlière, ont arrêté à la peine Haquette les nommés Alphonse Desrameaux et Edgard Noppe, brigadiers, qui étaient porteurs de 58 kilos de café vert, valeur 174 francs.

Les deux contrebandiers ont été remis à la gendarmerie.

Acte de probité

Hier matin, M. Torck fils, boucher, rue de la Cloche, à trouvé, rue Nationale, une bourse contenant 14,00 fr. 80 qu'il s'est empressé de déposer au commissariat central.

Cette somme a été réclamée par une sœur de l'orphelinat Saint-Vincent-de-Paul, rue de Gand.

Le Chemineau

Dimanche soir. 6 courant, à sept heures précises, salle Laverrière, le Cercle Victor-Hugo inaugurera ses concerts d'hiver par la représentation du « Chemineau », drame en 5 actes de jean Richepin. Nous ne pouvons que féliciter le cercle Victor-Hugo de son heureux choix. Les pièces purement de cape et épée ne conviennent plus à notre public qui ne demande plus qu'à rire et pleurer sur les spectacteurs. Il y a certaines scènes qui sont d'un très grand effet. Nous ne voulons pas indiquer le sujet ; nous préférons laisser à nos lecteurs la surprise, d'autant plus que l'intrigue est très simple et très facile à suivre. Nous sommes persuadé que le public de Tourcoing ne regrettera pas d'avoir voté, toujours avide d'entendre exprimer, en superbes vers, de nobles sentiments et de généreuses idées.

Aussi bien comme nous le disons plus haut, il s'agit d'une inauguration. Espérons-nous :

Le Cercle Victor-Hugo que nous avons déjà eu le plaisir de présenter plus d'une fois aux lecteurs de l'Avenir, se propose de nous convier à Tourcoing les chefs-d'œuvres du théâtre contemporain. Le public est fatigué des comédies ! et des drames insipides qu'on lui ressasse depuis des années. Son goût s'est insensiblement épuré. Il est devenu plus difficile et plus exigeant. Il veut des pièces qui, tout en calmerbrasses du même genre. Il est mûr, nous ne disons pas pour les Hauses d'un Lavedan, d'un J. Lemaître ou d'un Capus, mais pour les mêmes raisons et les tendresses plus fortes d'un drame de Richepin ou de Coppée. Il le pensa n'y a pas mille lieues de croire pouvoir présenter de tout, ouvrage demandait le duc de Cadrice, il a une certaine intelligence et une certaine sensibilité qui lui permettent de comprendre, et de ressentir les mêmes émotions que nos religieuses attentive. Il n'est pas nécessaire d'être le grand Condé pour plaire aux vers du grand Corneille.

Tel est le raisonnement que s'est tenu le Cercle Victor-Hugo. Espérons, à laquelle il se connaît, est digne d'être encouragée, et ainsi s'en trouvera des amoureux de l'art et du beau ; ce n'est pas supposé d'une que la prospérité est nécessaire. Mais nous faisons appel à tous ceux qui n'ont d'autre idéal que les appétits matériels et pour lesquels l'*arrondissement* ne dépasse pas les murs de leurs usines et de leurs cités ou au frottement des épidermes, est le suprême *bienfait* de la fois ? Elle vaut bien une de ses douleurs sur les souffrances que chacun de nous endure, quelque modeste qu'il soit. Et comme l'écrit un courageux publiciste de notre époque ; « Si tout dernier se fronde la poésie des choses, la poésie des paysages qui vivra, le dernier qui fécondera ses efforts, cette antique poésie des champs des étoiles et des âmes qui est encore la meilleure éducatrice de l'humanité. »

Nous n'avons pas parlé de l'interprétation du *Chemineau.* Nous reviendrons sur, d'après nos renseignements particuliers, — qu'elle sera très louable. Mais il vaut mieux que nous n'en parlions pas à avant que les chandelles aient allumées. »

Pour donnons rendez-vous à nos lecteurs pour dimanche soir.

G. D'ANGLEMENT.

Sporting Club Tourquennois

Ordre du jour de la Séance du vendredi 4 novembre. — Questions importanses relatives au Challenge du Nord. — Nomination des commissaires pour la journée du 20 novembre, date d'ouverture du Challenge

La commission rappelle aux membres actifs la séance d'entraînement du Dimanche 6 novembre, à 10 heures et demie du matin et le match du même jour à 3 heures entre les équipes premiers et second.

Wattrelos. — *Fraude.* — Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers minuit les préposés de douanes Bouchez et Vilmet, du 1er brigade, en service à la croisade Lepilat ont arrêté le nommé Vanoosebecke Camille. Agé de 32 ans, demeurant rue Turgot, cour Saint-Joseph, 30, qui était porteur d'une charge assez importante d'allumettes chimiques soit pour une valeur de 104 francs.

Il a été remis entre les mains des gendarmes.

— Avis aux jeunes conscrits. — Les ordres d'appels pour les conscrits de la classe 1897, sont arrivés à la gendarmerie, où les intéressés peuvent en prendre possession.

Manifestation patriotique. — A l'occasion de la Toussaint, le comité de discours prononcé sur la tombe des soldats morts pour la Patrie, en 1870-71, par M. Carrette, président de la société de gymnastique « le Patriote » :

Messieurs,

A cette époque de l'année, où la nature présente un caractère de tristesse et de deuil, un pensée de recueillement nous rassemble ici, pour une cérémonie, à nous rappeler les êtres chers que nous avons perdus ou les ossements douloureux qui ont marqué notre exis'ence nationale.

C'est pourquoi nous venons aujourd'hui devant ce monument de souvenir, consacré à la mémoire des gardiens de Wattrelos morts pour la Patrie en 1870-1871.

Vingt-huit ans déjà sont passés depuis cette année terrible où nos vaillants succombaient sous le nombre, et tombaient sur le champ de bataille en défendant leur pays.

Enfants de Wattrelos, morts pour la Patrie vainqueur et humiliée, regnée en paix. Nous saurons au jour de la revanche prochaine, faire notre devoir, nous aux plus héroïques de votre exemple pour reprendre à la force ce que la force nous a pris.

Nous tâcherons maintenant d'acquérir toutes les qualités physiques qui font le soldat vaillant et fier. Nous ne cesserons de le faire jusqu'au moment où nous aurons vengé nos frères, nos fils, nos pères, nous aurons vengé nos malheurs, nous reviendrons remplir auprès de vous ce pieux devoir de souvenir et de recueillement.

Nous entendons cette voix de la Patrie et de la Republique, nous jurons de la servir dans son intégrité territoriale et de fortifier les libertés si chèrement acquises.

Dans nos cœurs séparérons pas l'une de l'autre, parce nous savons que le bonheur de la nation est intimement attaché à cette République pour laquelle sont morts nos grands aïeux.

Nous vous promettons solennellement, devant ce monument élevé par notre piété filiale et destiné à nous rappeler sans cesse notre devoir, de travailler sans relâche à cette tâche pour laquelle nous sommes prêts aussi à donner le sacrifice de notre vie.

Soldats de 1870, enfants de Wattrelos, l'armée est aujourd'hui le peuple, la nation tout entière. Elle ne saurait pas détourner ses yeux, dans les heures de trouble, pour remplir ce que lui commande le devoir envers la Patrie et la République, si l'on ne l'avait pas préparée à remplir ce devoir, nous serons sérieux prêts à donner notre vie pour la défense du droit, de la justice et de la vérité.

Enfants de Wattrelos, vous nous engagez aussi à vous chez pays, au son solennel rayir nos libertés, nous ne manquerons aux pieds de ce monument nous inspirer de votre grand exemple.

Dormez en paix, morts héroïques, saintes victimes du devoir, nous veillons !

Croix. — *Mort originale.* — M. X..., âgé de 69 ans, venant de Mons-en-Barœul, habitait depuis quelque mois chez son beau-frère, M. Pouvre, rue Voltaire.

On constata le décès et l'on remarqua que le défunt portait sur lui une somme assez importante à l'empressa de défaire. Quelle fut la surprise des braves gens en constatant qu'elle contenait plus de 2,500 francs en espèces et billets de banque. Ils s'empressèrent de faire assurer les droits du Trésor et ceux des héritiers.

Lannoy. — M. Lefebvre, professeur à l'Institut Turgot, fera le dimanche 6 novembre, à 5 heures du soir, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, une grande conférence avec projections lumineuses et, sur la Patrie française.

La vaste salle de l'Hôtel de Ville sera certainement trop petite, nombreux seront les nombreux auditeurs qui viendront entendre la parole autorisée de M. Lefebvre dont le talent de conférencier est bien connu de tous.

Avis aux jeunes conscrits. — Les ordres d'appels pour les conscrits de la classe 1897 sont arrivés à la gendarmerie où les intéressés peuvent en prendre possession.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 3 novembre

Présidence de M. Martin, vice-président. — Ministère public : M. Hirsch, substitut du procureur de la République. — Ministère public : M. Hirsch, suppléant.

Le drame au vitriol de Fives. — Le drame au vitriol que on dénomme le 19 septembre, les trois mon, à Fives, a été appelé et remis au 17 courant ; les victimes de Jules Mouvaux, Augusta Vasseur, et Charles Vasseur, frère et sœur, 68, est en effet à l'heure actuelle encore à l'hôpital et ne peut pas devoir en sortir prochainement.

Coups de couteau à Leers. — Dans la nuit du 24 au 25 juillet, une bande de mauvais drôles de Roubaix, cherche querelle à l'estaminet Dubos, lui ne cette rue de la Fosse aux Chênes, à leur tête pérouit Edouard Roussel, 21 ans, ébouseur et ouvrier de la ville de Roubaix et fils d'un des échevins, le vantait « d'être homme, en tant que bon sociable, à enlever un homme d'un coup de tête, un fait qui a une inscription. Explosions nous :

Le Cercle Victor-Hugo que nous avons déjà eu le plaisir de présenter plus d'une fois aux lecteurs de l'Avenir, se propose de nous convier à Tourcoing les chefs-d'œuvres du théâtre contemporain. Le public est fatigué des comédies ! et des drames insipides qu'on lui ressasse depuis des années. Son goût s'est insensiblement épuré. Il est devenu plus difficile et plus exigeant. Il veut des pièces qui, tout en calmerbrasses du même genre. Il est mûr, nous ne disons pas pour les Hauses d'un Lavedan, d'un J. Lemaître ou d'un Capus, mais pour les mêmes raisons et les tendresses plus fortes d'un drame de Richepin ou de Coppée. Il le pensa n'y a pas mille lieues de croire pouvoir présenter de tout, ouvrage demandait le duc de Cadrice, il a une cer-

PHTISIE CONJURÉE

Mêtes-vous des toux sèches et persistantes ; étiez-vous de la poitrine ? Nous voudrions que tous ceux qui en sont affligés connaissent la lettre suivante :

« Bussé (Maine-et-Loire), 10 novembre 1897.

« Monsieur, lorsque je me décidai à employer votre Emulsion Scott, je commençais à être sérieusement attaqué de la poitrine, exténué par de continuelles toux, et de douleurs de la poitrine. Il me venait très souvent à la bouche un goût de sang et je voyais pour jours que j'allais en vomir ; heureusement plus grave encore que nature, mes faiblesses étaient si grande, que je me voyais perdue.

« Ayant eu connaissance des guérisons et des résultats de votre préparation, je commençai à en faire usage et, après quelques jours, je me sentis plus forte ; la toux était moins fréquente et les douleurs de la poitrine bien moins aiguës. Encouragée et devenue confiante, je continuai très régulièrement l'usage de votre Emulsion Scott, et, depuis, et aujourd'hui j'ai le plaisir de vous annoncer que l'appétit est excellent, les forces revenues, la toux et les douleurs complètement disparues. En un mot, le changement dans mon état est tel que j'ai repris ma sérénité, et je vous prie d'agréer mon entière reconnaissance et mes sentiments de gratitude.

« *Signé* : **Marie Gouzon** ».

Contre la toux opiniâtre, le dépérissement, les états consomptifs les plus divers, l'Emulsion Scott est le vrai remède, parce qu'il réunit les éléments nutritifs de l'huile de foie de morue émulsionnée (c'est-à-dire digérée), les propriétés alibiles de la glycérine et le phosphate ultra-miné nécessaire pour le développement des os, et le fer et le phosphore du sang.

Mlle Marie GOUZON

Un flacon : 3 fr. 50 ; 6 flacons : 18 fr. Dans toutes les pharmacies.

Contre la toux opiniâtre, le dépérissement, les états consomptifs les plus divers, l'Emulsion Scott est le vrai remède, parce qu'il réunit les éléments nutritifs de l'huile de foie de morue émulsionnée (c'est-à-dire digérée), les propriétés alibiles de la glycérine et le phosphate ultra-miné nécessaire pour le développement des os, et le fer et le phosphore du sang.

Un flacon : 3 fr. 50 ; 6 flacons : 18 fr. Dans toutes les pharmacies.

Mariage. — Entre : Auguste Pilla, 45 ans, tisseur d'étoffes, rue Jouffroy 31, et Angèle Lemaire, 30 ans, couturière, rue de Lille 30 — Philippe Bertrand, peintre, à Croix, et Célina Roussel, professeur de piano, rue de Beaucourt 17 — Augustin Brouez, sous professeur à Croix, et Nelly Rousseau, sans profession, rue de Beaucourt 17.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 3 novembre 1898

Naissances. — Simonne Joire, rue de Lille — Marie Leire, rue de la Roche — Raoul Bouchard Jeune, rue Amiral-Courbet — Fernand Pinel, rue du Midi — Léon Decoville, à la Malcenlie — Hélène Catteau, rue des Ursulines — Silvia Verscoten, rue de Gand.

Décès. — Ernestine Dailly, 28 ans, rue de Gand, rue Soulam — Ange Verschoere, 74 ans, sans profession, rue de Roubaix.

Mariage. — Néant.

CONNAISSANCES UTILES

Velours mouillé

Le velours mouillé devient raide et perd ses souplesses. Pour le remettre à neuf, on le passe à l'eau et on le fait sécher au dessus d'un fer chaud. La vapeur d'eau passe entre les poils et les écarte.

Bonhomme FIMKILIN.

AGRICULTURE & COMMERCE

Marchés de Lille du 3 Novembre

Cotte textile (cote offic.). — — — 39 (cote com.) 38 f. — —

SUCRE — Sucre cassé (cote offic.). 100 — à — — 99 par 1 ; Sucre cassé (cote com.) — — — BETTERAVE disponible. — —

Marché aux Veaux et aux Porcs gras d'Arras. — 27 octobre.

On avait amené 81 veaux et 84 porcs.

Les veaux ont été vendus de 1 fr. 05 à 1 fr. 25. Les porcs ont été vendus de 1 fr. 05 à 1 fr. 20.

Une vente très active, et moyenne de prix plus élevée que la semaine dernière pour les veaux.

Marchés de Paris

Du 3 Novembre

FARINES : 12 marques

	Cour.	Cour.	Cour.	Cour.
Novembre	47 05	47 50	1 Janv.-Fév.	48.75	51.75
Décembre	47 50	47 50	1 premiers	48 60	46.75

MARQUE CORNEIL (comptant) : 54

BLÉS

Novembre	21 00	21 00	1 Janv.-Fév.	21.75	21.75
Décembre	21 00	21 00	1 premiers	21.75	21.75

SEIGLE

Novembre	14.50	14 00	1 Janv.-Fév.	14 50	14.50
Décembre	14.50	14.50	1 premiers	14.50	14.50

AVOINE

Novembre	17 —	16 75	1 Janv.-Fév.	16.85	16.85
Décembre	16 90	16.75	1 premiers	16.60	16 60

HUILE DE LIN.

Novembre	43 50	43 75	1 Premiers	43.75	43 75
Décembre	43.50	43.75	1 de Mars	43.75	43.75

HUILE DE COLZA

Novembre	51.50	51 50	1 Premiers	53.75	53 —
Décembre	51 —	51 75	1 de Mars	53.75	53.75

SUCRES BLANC.

	Pr. clôt.	Ouvert.	Clôture
Novembre	31.25	31.25	31.25
Décembre	31 50	31.37	31.43
4 premiers	32 12	32 —	32.12
4 mars	32.50	32.50	32.62
MOUX	32 —	—	32 —
SAFFINS	100.50	—	100.50

ALCOOLS.

	Pr. clôt.	Ouvert.	Clôture
Novembre	42 —	42 —	42.25
Décembre	42 50	42 —	42.25
1 premiers	42 50	42 —	42.25
4 Chaud	42 25	42 25	42.50

DISPONIBLE (cote officielle) 42 —

Marché aux bestiaux de la Villette

La Villette, 3 novembre. — Bestiaux. — Vente très bonne, les gros bœufs, et les moutons, étaient en cours vendus bonne et difficile sur les porcs.

	Bœufs	Vaches	Taureaux	Veaux	Moutons	Porcs
	1.370	1.360	1 46	1 50	1 50	1.40
	1.300	1.300	1 40	1 45	1 45	1.35
	1.41	1.43	1 10	1 —	0 90	1.05
	1.47	1.45	1 10	1 —	0 90	1.05
	12.200	11.354	1 66	1 41	1.31	1.24
	5.420	5 314	1 35	1 26	1.16	1.14

FINANCES

Paris, le 3 novembre 1898.

Le marché s'améliore sur des nouvelles plus favorables de l'Extrême-Orient et Pashoda.

Le 3 0/0 tient à 101.55.

Le 3 1/2 0/0 à 104 45 ex-coupon.

Statistique heure de nos établissements financiers qui cotent :

Le Crédit Foncier 700.

La Compagnie Nationale d'Escompte 574.

Le Crédit Lyonnais 843.

La Société Générale 543.

La Banque spéciale des valeurs industrielles progresse à 525.

La Banque française détendue à 656.50

Lundi 7 novembre aura lieu au siège social de cet établissement la première assemblée constitutive de la Société générale des Chemins de fer économiques des ses en papier ecrement, dont les actions de 100 fr. affirment une large marge de plus-value à l'origine, et dont le 1er versement de 21 fr. par titre encaisse pour la première année.

Des bons sous variétés.

Affaire sures des obligations 4 0/0 de la Compagnie générale d'aimentation à 455 fr.

Transactions très actives en actions des Grandes Brasseries de Vitiot, Albert et Remmond remises à 112 fr. 50 et les actions Noty Parisiens à 110 fr. a cours de bénéfices assurés par les nouvelles dispositions.

Les demandes de rentes pour les actions de la Société nationale immobilière de Marseille à 119 à 119 fr. ; elles restent très recherchées de cours à 115 0/0.

Signalons déjà une bonne prime de 7 fr. sur les obligations 5 0/0 de 100 fr. de la Société immobilière du Quartier municipal d'Arcachon remises à 139 francs.

Obligations Ethiopiennes très stables de 305 à 310 fr.

Chemins de fer en marque sérieuse.

MARCHÉ A TERME

de Roubaix-Tourcoing

Du 3 novembre

Cote officielle en 4 neuvres : /°

Fermeture de la Plata et en 1/Uruguay.

Livraisons	TYPE 1 (qual. à fabr.) Cotes prec.	TYPE 1 Cotes jour.	TYPE 2 (qual. cour.) Cotes prec.	TYPE 2 Cotes jour.	Fonds d'à Type 1 Cotes prec.	Fonds d'à Type 2 Cotes jour.
Octobre	—	—	—	—	—	—
Novembre	4 55	4 575	—	—	—	—
Décembre	4 55	4 575	—	—	—	—
Janvier	4 55	4 575	—	—	—	—
Février	4 55	4 575	—	—	—	—
Mars	4 55	4 575	—	—	—	—
Avril	—	—	—	—	—	—
Avril	4 60	4 625	—	—	—	—
Mai	4 60	4 625	—	—	—	—
Juin	4 60	4 625	—	—	—	—
Juillet	4 575	4 625	—	—	—	—
Août	4 575	4 625	—	—	—	—
Septembre	4 575	4 625	—	—	—	—

Tendance soutenue.

DÉTAIL DES VENTES

Type unique	
Novembre	10.000 à 4.575
Juillet	5.000 à 4.625

Total de la journée : 45.000

Avers 3 novembre : 110.000 kilos. Soutenus.

Tarif officiel : 4 neuvres.

Tarif officiel : 4 neuvres.

Le gérant : A. DUGARDIN.

Mlle Marie GOUZON

« Ayant eu connaissance des guérisons et des résultats de votre préparation, je commençai à en faire usage et, après quelques jours, je me sentis plus forte ; la toux était moins fréquente et les douleurs de la poitrine bien moins aiguës. Encouragée et devenue confiante, je continuai très régulièrement l'usage de votre Emulsion Scott, et, depuis, et aujourd'hui j'ai le plaisir de vous annoncer que l'appétit est excellent, les forces revenues, la toux et les douleurs complètement disparues. En un mot, le changement dans mon état est tel que j'ai repris ma sérénité, et je vous prie d'agréer mon entière reconnaissance et mes sentiments de gratitude.

« *Signé* : **Marie Gouzon** ».

Contre la toux opiniâtre, le dépérissement, les états consomptifs les plus divers, l'Emulsion Scott est le vrai remède, parce qu'il réunit les éléments nutritifs de l'huile de foie de morue émulsionnée (c'est-à-dire digérée), les propriétés alibiles de la glycérine et le phosphate ultra-miné nécessaire pour le développement des os, et le fer et le phosphore du sang.

Un flacon : 3 fr. 50 ; 6 flacons : 18 fr. Dans toutes les pharmacies.

PETITE CORRESPONDANCE

Un combattant de Fachoda-Thumamil. — M. Rocche, ancien, rue de la Vieille-Bourse, est secrétaire de la section lilloise de « Souvenir Français ».

Bulous Bigolette. La tombola en question n'a pas été très bien encore. — *Lemon.* — Merci. Vous pouvez voir la page du dos, mais si la retenue n'est que d'un vingtième, rien à faire. — *M. J. Cartier*, le marin a un fils qui est actuellement en Amérique avec des gardes champêtres et les agents de police. L'employé ne peut prétendre à moins indemnité que les gardes champêtres et les agents de police. — *M. R. « Mantemont.* D'après un arrêté du ministre d'Etat, tous les ouvriers ne peuvent pas les examens d'ouvrier d'art. Il n'y a que les dessinateurs pour tissus, dentelles et papiers peints.

Le Facteur.

Etat Civil de Roubaix

Du 3 novembre 1898

Naissances. — Jeanne Meyfroud, rue Lecrist, cour de la Grande-Chaussée — Raymond Desclouper, rue de la Gare 102 — Valentine Crochon, rue de Lannoy, cour Bouvier 14 — Raymond Demoulin, rue Solférino 56 — Lucien Galmiche, rue de Toulouse 39 — Solange Kimen, rue des Fontenettes 24 — Cordon, Raymond, rue de la Bonne 9 — Georges Leorix, rue Jouffroy, cour Fritz 3 — François Dorenmann, rue de l'Ouest 36 — Jeanne de Gérard, rue Jouffroy 2 — Gérard Dumesnil, rue de l'amour du Mission, la faiblesse de Don José, etc. que bientôt l'on oublie les défectuosités de la pièce, pour ne plus penser qu'à admirer les beautés musicales. Ah, non, non, non, n'allez pas croire qu'il ne faut pas de talent pour chanter le rôle de Don José, et l'exécuter avec une grande perfection, ce serait une erreur. Il faut un ténor dramatique, ce ténor, et j'aime beaucoup Carmen pour ma part, ce qui ne m'empêche pas de trouver ce spectacle peu moral, surtout lorsque l'on considère comme tels, les Hugenots, Héroïdiade etc. etc... Vous me direz peut-être, que Carmen est immorale ; ah ! c'est bien vrai, et je suis très heureux de voir représenter cette œuvre à Roubaix d'abord parce que au point de vue musical elle renferme une son mia de véritables joyaux, et ensuite parce que l'opéra est de répertoire mais cette pièce, dont bien heureusement peu de scènes comme aux autres d'être moralistes à nos heures, surtout lorsque l'appréciation